

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

**Délibération :** 2023-06-80  
**OBJET :** ACTUALISATION DES REGLES DE GESTION ET DES TARIFS PROPOSES PAR LE SERVICE JEUNESSE  
**Nomenclature :** 8.2.4

**En exercice :** 26  
**Présents :** 18  
**Pouvoirs :** 8  
**Absents :** 0  
**Votants :** 26

**Délibération comportant :** /

Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAudeau donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Le ou les membres absent(s) :** /

**Rapporteur :** Alain ROYER

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 février 2016 relative à la tarification des séjours ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021 relative à la tarification accueil Ado Gesvres.

Afin d'accompagner l'évolution de l'offre de service destinée au public jeune, plusieurs évolutions tarifaires sont apparues nécessaires notamment au plan des séjours. Afin d'assouplir l'organisation des séjours il est nécessaire de faire évoluer l'offre tarifaire autrefois forfaitaire pour une durée standard de 5 jours, à un tarif journalier. Ainsi, il sera désormais possible de proposer des séjours d'un week-end à plus d'une semaine.

Dans un souci de facilitation et de centralisation de l'ensemble des tarifications jeunes, la présente décision reprend les évolutions antérieures apportées aux tarifications des activités dédiées au 11/14 ans (Ado Gesvres) et plus de 14 ans (local jeunes) et précise leur décomposition par activité (navette, repas, animation). Elle précise également les règles de gestion afférentes à l'ensemble de ces activités, s'agissant des modalités de réservation notamment.

Le présent document récapitule l'ensemble des tarifications jeunesse applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et règles de pénalités afférentes à chacune d'elle pour permettre de moduler les services proposés.

### Structure Ado Gesvres (11 – 14 ans) et Local Jeunes (14 – 17 ans)

- Principes de tarification :

		Treillières	Hors commune
<b>Animation / activité</b>	<b>Taux d'effort</b>	0.63 %	Tarif commune majoré de 25 %
	Tarif minimum (QF plancher 250)	<b>1.58 €</b>	
	Tarif maximum (QF plafond 2000)	<b>12.60 €</b>	

		Treillières	Hors commune
<b>Repas</b>	<b>Taux d'effort</b>	0.24 %	Tarif commune majoré de 10 %
	Tarif minimum (QF plancher < ou = à 1000)	<b>1.00 €</b>	
	Tarif maximum (QF plafond 2000)	<b>4.80 €</b>	

		Treillières	Hors commune
<b>Transport</b>	Navette Ados Gesvres	1.00 €	1.00 €
	Déplacement local jeunes	1.00 €	1.00 €

		Treillières	Hors commune
<b>Adhésion Local Jeunes</b> (Adhésion annuelle)	Tarif unique	20.00 €	

### Structure Ado Gesvres (11 – 14 ans)

- Modalités de gestion :

Activité	Délai de réservation	Délai d'annulation	Facturation	Pénalité
<b>Accueil libre</b> mercredi AM Période scolaire	Aucune	Aucune	Gratuit	Aucune
<b>Animations au programme (activité + repas)</b> Vacances scolaires soirée période scolaire	Jusqu'à j-5	Jusqu'à j-5	A la réservation	<b>Annulation hors délai ou absence de justificatif :</b> Prestation facturée + pénalité de 5€/jour/enfant

### Structure Local Jeunes (14 – 17 ans)

- Modalités de gestion :

	reservation	Délai d'annulation	Facturation	Pénalité
<b>Soirée</b>	Jusqu'à j-1	Jusqu'à j-1	Gratuit	Aucune
<b>Sortie activité payante</b>	Jusqu'à j-1	Jusqu'à j-1	A la réservation	<b>Annulation hors délai ou absence de justificatif :</b> Prestation facturée + pénalité de 5€/jour/enfant
<b>Sortie activité gratuite</b>	Jusqu'à j-1	Jusqu'à j-1	A la réservation Facturation du transport uniquement	<b>Annulation hors délai ou absence de justificatif :</b> Prestation facturée + pénalité de 5€/jour/enfant
<b>Repas</b>	Jusqu'à j-1	Jusqu'à j-1	A la réservation	<b>Annulation hors délai ou absence de justificatif :</b> Prestation facturée + pénalité de 5€/jour/enfant

**Séjours**

		Treillières	Hors commune
<b>Séjours jeunes</b> (Tarif par jour)	<b>Taux d'effort</b>	3.13 %	Tarif commune majoré de 25 %
	Tarif minimum (QF plancher 400)	<b>10.00 €</b>	
	Tarif maximum (QF plafond 2000)	<b>62.50 €</b>	

Vu l'avis de la Commission Famille Education Solidarité du 19 juin 2023,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- De FAIRE EVOLUER les tarifs et les règles de gestion des structures jeunesse (Ados Gesvres et Local Jeunes) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour permettre de moduler les services proposés, en détaillant les différentes prestations comme indiqué ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,  
Valérie ROBERT



Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20230626-2023-06-80BIS-DE  
 Date de télétransmission : 18/08/2023  
 Date de réception préfecture : 18/08/2023

